

BULLETIN D'ENGAGEMENT

Corrida de SEURRE – 15 Mars 2025 – Seurre

NOM : Prénom :

Sexe : Date de naissance :/...../.....

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

E-Mail :

Réserve à
l'organisation

Licencié* F.F.A. ou F.F.T.R.I.

Club : licence n° :

PPS en cours de validité ou questionnaire médical pour les jeunes

Course de 1 km* non chronométré Ecole d'Athlé et Poussins (2014 à 2018) à 17h00

Course de 2 km* Benjamins et Minimes (2012 à 2013) à 17h30

Course de 5 km* (dès 2011) à 18h

Course de 10 km* (dès 2009) à 18h

Tartiflette Disco Night Fever 15€/ personne ...nb de pers (après la remise des récompenses salle des fêtes de SEURRE) (portion tartiflette, dessert tarte amandine, café)

*cocher la ou les case(s) concernée(s).

Conformément aux articles 5 et 6 de la loi 99-223 du 23 mars 1999 relative à la protection de la santé des sportifs et la lutte contre le dopage et aux articles L231-2 et L231-3 du code du sport, chaque participant doit fournir soit :

- une photocopie d'une licence F.F.A. ou F.F.Triathlon de la saison sportive en cours 2025.

- pour tous les autres, un passeport au parcours préventif de santé du site pps.athle.fr en cours de validité.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de la course pédestre du 15 Mars 2025 et en accepter les différentes clauses.

Date :

Signature du participant :

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné, Mme ou Mr

Autorise ma fille , mon fils

Nom : Prénom :

à participer à la course pédestre du samedi 15 mars 2025.

Signature du représentant légal :

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte : OBLIGATION de fournir passeport PPS sur site pps.athle.fr (sauf pour les courses jeunes = questionnaire médical) ou copie de licence F.F.A. ou F.F.T.R.I. en cours de validité.

Participation de 2 € (pour les courses enfants), 13 € (pour le 10 km) 10€ (pour le 5 kms) chèque à l'ordre du **Triathlon-Club-Seurreois**. A retourner **avant le 10 Mars 2025** au : **Triathlon-Club-Seurreois – 1D Rue de la Croze 21820 CHIVRES.**

SEURRE CORRIDA 15.03.25

Challenge de l'Etoile
Convivialité - Performance

TCS
TRIATHLON CLUB SEURREOIS

10 KM
5 KM

DÉPART 18H00

JEUNES

DÉPART 17H00

Disco Run

AVENUE CYCLES

PRODUSPORT
BEAUNE

After Party
70's 80's
Soirée repas 20h30

INFOS : WWW.TRIATHLON-SEURREOIS.COM

BAR DU CENTRE
Chez GREG
SEURRE

Pompes Funebres
de la Saône

PISCINES
Val de Saône

Auto Ecole Seurreois

ARIUS

InterMarché
SEURRE

Midol-Monnet
OPTICIEN CONSEIL

BOURGOGNE
CHAUD & FROID

IMM OLYS

Anthony DE HAESE
Peinture - Cloisons sèches
Revêtement - Isolation

Crédit Mutuel

SCUB
TRAVAUX PUBLICS

Mairie de Seurreois
Ne pas jeter sur la voie publique
Imprime par nos soins

Règlement de la course de Seurre 2025

5 kms, 10km et courses jeunes

Article 1

Lieux et dates :

Le **Triathlon-Club-Seurrois** organise 4 courses pédestres, le **samedi 15 mars 2025** au départ des quais à gradins à Seurre (21250) quai du Nord.

Le 1 km : départ prévisionnel à 17h00 (École d'Athlétisme et poussins 1km, (nés entre 2014 et 2018),

Le 2 km : départ prévisionnel à 17h30 (Benjamins et Minimes nés entre 2012 et 2013),

Le 5 kms : départ prévisionnel à 18h00 (nés en 2011 et avant).

Le 10 km : départ prévisionnel à 18h00 (nés en 2009 et avant).

Il est demandé aux concurrents d'être présents au minimum 30 minutes avant leur épreuve.

Article 2

Récupération des dossards :

Les dossards seront remis le **samedi 15 Mars 2025** sur le site de la course à **partir de 15h00** jusqu'à 30 mn avant le départ de la course.

Les dossards devront être portés sur la poitrine, être bien visibles.

Chaque participant doit **se munir d'épingles** afin d'attacher son dossard.

Chaque participant devra s'équiper d'un éclairage type lampe frontale ou pectorale pour pouvoir courir sur le 5 et le 10 kms.

Article 3

Les catégories :

Classement par catégorie d'âge et par sexe :

Ecole d'Athlétisme (2016-2018), Poussins (2014-2015), Benjamins (2012-2013), Minimes (2010-2011), Cadets (2008-2009), Juniors (2006-2007), Espoirs (2003 à 2005), Seniors (1991 à 2002), Master 0 (1990-1986), Master 1 (1985-1981), Master 2 (1980-1976), Master 3 (1975-1971), Master 4 (1970-1966), Master 5 (1965-1961), Master 6 (1960-1956), Master 7 (1955- avant)

Article 4

Inscription :

Les droits d'inscription s'élèvent à :

- 2 € par participant pour les 1 et 2 km en pré-inscription (2 € le jour de l'épreuve),

- 10€ par participant pour le 5 kms en pré-inscription (13€ le jour de l'épreuve),

- 13 € par participant pour le 10 km en pré-inscription (17 € le jour de l'épreuve).

L'inscription ne sera définitive que lorsque toutes les pièces auront été fournies : bulletin d'inscription complet avec le règlement à l'ordre du «**Triathlon-Club-Seurrois**» ainsi qu'un passeport de parcours de prévention santé (PPS) sur <http://pps.ATHLE.FR> ou d'une photocopie de la licence sportive F.F.A. ou Triathlon 2025.

Le dossier complet doit être renvoyé avant le 10 Mars 2025 au **Triathlon-Club-Seurrois** – 1 D rue de la Croze – 21820 CHIVRES. L'inscription est possible sur place le jour de l'épreuve à partir de 15h00 (avec surcoût).

Article 5

Droit à l'image :

Le sportif (ou les parents) autorise(nt) l'utilisation de son (leur) image uniquement pour la communication du **Triathlon-Club-Seurrois** y compris sur le(s) site(s) Internet.

Article 6

Ravitaillement :

Un poste de ravitaillement est prévu à l'arrivée de toutes les courses et au 5^{ème} km uniquement pour le 10 km.

Article 7

Classement et récompenses :

Des coupes ou médailles récompenseront les **trois premiers** hommes et femmes du classement « Scratch » et **1er de chaque catégorie (Masters regroupés en 1 caté).**

- **Primes sur le 5 kms et 10 km** : 400€ en primes attribués aux 3 premiers hommes et femmes SCRATCH (1er : 100€, 2ème : 70€ ; 3ème : 30€).

- Divers lots (600€ au total) seront attribués par tirage au sort lors de la remise de prix. Ils ne seront remis que si la personne gagnante est présente lors du tirage. En cas d'absence, les lots seront à nouveau tirés au sort.

- Une médaille sera remise à l'arrivée aux jeunes participants du 1 km et aux jeunes coureurs du 2km.

Article 8

Assurance et responsabilité :

Le **Triathlon-Club-Seurrois** et la municipalité ne sauraient être tenus pour responsables des accidents survenus indépendamment de toute faute de sa part. Une assurance a été contractée garantissant la Responsabilité Civile Générale de l'organisation.

Les licenciés bénéficient de garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Chaque participant doit vérifier que son assurance Responsabilité Civile Individuelle-Accident couvre bien l'activité pratiquée.

Article 9

Organisation :

L'équipe d'organisation se réserve le droit de modifier le règlement en fonction des effectifs, des horaires à respecter, du temps ou pour tout autre motif qu'elle jugera utile.

Article 10

Surveillance Médicale et soins :

Un poste de secours fixe se tiendra à l'arrivée. Un médecin sera présent au-delà de 500 participants.

Article 11

Douches :

Les douches du terrain de foot de Seurre seront à la disposition des concurrents. Elles fermeront à l'issue de la remise des récompenses.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de pertes ou de vol d'objets dans les douches.

Article 12

Le participant est informé et accepte sans réserve que sa participation à l'Evénement implique la captation de son Image par les prestataires officiels de l'Organisateur. Son Image reproduite sous format photo et/ou vidéo pourra être accessible sur le site du triathlon ainsi que les réseaux sociaux.